

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU



« 184 Allée des Communailles » BP 24 – 74110 – ESSERT ROMAND
Téléphone : 04.50.79.58.51 - fax 04.50.79.58.56 - courriel : info@sivom-va.fr

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL le Comité syndical du SIVOM de la VALLEE D'AULPS,

dûment convoqué, s'est réuni à 18 H, dans la salle de réunions située dans ses bâtiments administratifs, à Essert-Romand,

sous la Présidence de Monsieur Gérard BERGER

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22 dont 21 votants

Date de convocation du comité syndical : 23 Avril 2014

Présents :

BERGER Gérard - *Président*, ANTHONIOZ Henri, BAUD Marie-Thérèse, BERGER Jean-François, BERGOEND Claude, COTTET DUMOULIN Patrick, DEHESTRU Marc, DUPONT Eric, GALLAY Gilbert, GARIN Jacqueline, GAYDON Christelle, GREVAT Jérôme, HENNEBIQUE Sylvie, JUILLET Edouard, MORAND Jean-Claude, MUDRY Bernard, MUFFAT Michel, PEERSMAN André, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel, TOURNIER Henri-Victor, VERNAY Franck.

Procurations :

MICHAUD Maurice a donné procuration à GALLAY Gilbert

Monsieur Edouard JUILLET a été élu secrétaire

DEL 2014-04-010 DESIGNATION d'UN SUPPLEANT pour siéger au SIAC

Monsieur le Président précise que l'élaboration du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique est portée par deux instances : Le SIAC qui assume le rôle de structure porteuse et le Comité de rivières.

Ce comité de rivière est composé de trois collèges : les représentants des élus, les représentants de l'Etat, et les représentants des organisations publiques et usagers des rivières.

En application de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2010, le Président du Sivom est désigné d'office pour siéger au collège des élus. Le comité syndical doit désigner son suppléant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Jean-Claude MORAND pour siéger en tant que suppléant du Président du SIVOM au collège des représentants des élus du SIAC.

Donne toutes délégations au Président pour mener à bien ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

A Essert-Romand, le 29 avril 2014
Gérard BERGER, Président du
SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la transmission (ou télétransmission) en
Sous-Préfecture de Thonon le 29 avril 2014
et de la publication le 29 avril 2014
Le Président,